

Institut scientifique de service public
Métrologie environnementale
Recherche - Analyses
Essais - Expertises

Siège social et site de Liège :
Rue du Chéra, 200
B-4000 Liège
Tél : +32(0)4.229.83.11
Fax : +32(0)4.252.46.65

Site de Colfontaine :
Zoning A. Schweitzer,
rue de la Platinerie
B-7340 Colfontaine
Tél : +32(0)65.61.08.11
Fax : +32(0)65.61.08.08

e-mail :
direction@issep.be
site web :
http://www.issep.be



(1) # CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE

(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles**
Directive 94/9/CE

(3) Numéro du certificat d'examen CE de type: **ISSeP12ATEX010X**

(4) Appareil : Transmetteur de débit
Modèle TA2

(5) Demandeur – Fabricant:
Magnetrol International N.V.

(6) Adresse: Heikensstraat 6
9240 Zele

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci est spécifié dans l'annexe de ce certificat et dans les documents qui s'y rapportent.

(8) ISSeP, organisme notifié n° 492 conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Le rapport confidentiel n°10027 présente les résultats des examens et des essais.

(9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité à:
EN 60079-0:2009 (CEI 60079-0:2007) EN 60079-1:2007 (CEI 60079-1:2007)
EN 60079-11:2007 (CEI 60079-11:2006) EN 60079-26:2007 (CEI 60079-26:2006)

(10) Le symbole "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro du certificat signifie que l'appareil ou le système de protection est soumis aux conditions spéciales d'utilisation en toute sécurité définies dans l'annexe du certificat

(11) Ce CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE se rapporte uniquement à la conception, l'examen et les essais de l'appareil ou du système de protection spécifié, conformément à la Directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive peuvent être imposées aux procédés de fabrication et à la fourniture de ce matériel ou système de protection. Celles-ci ne sont pas couvertes par ce certificat.

(12) Le marquage de l'appareil ou du système de protection comprend les indications suivantes:
Ex II 1/2 G Ex d+ib / d [ib] IIC T4 ou T3 Ga / Gb

Colfontaine, le 10.04.2012

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC
Zoning A. Schweitzer - B7340 Colfontaine (Wasmes)
Tél: ++ 32 65 610811 – Fax: ++ 32 65 610808
colfontaine@issep.be

M. Lambert
Directeur





(13) **ANNEXE**

(14) **CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE N° ISSeP12ATEX010X**

(15) Description de l'appareil :
Transmetteur de débit massique Thermatel TA2.
Le boîtier antidéflagrant de cet appareil , disponible en deux versions, est réalisé en alliage d'aluminium ou en acier inoxydable
La version d'une seule pièce est constituée d'une enveloppe à deux compartiments sur les quels les couvercles sont vissés. Un des couvercles est muni d'un voyant.
La sonde de mesure est vissée sur la partie centrale du boîtier via un adaptateur fileté et un tube d'extension (optionnel).
La version éloignée est constituée d'une enveloppe à un compartiment dont la sonde est vissée sur le fond. Ce boîtier contient seulement le circuit éloigné avec les borniers.

Chaque boîtier sera équipé d'une entrée de câble agréée Ex d IIC.
Les trous filetés non utilises seront obturés au moyen de bouchons agréées

Cet appareil porte la désignation de type TA2 - A * * 0 - * * *

Signal de sortie
Affichage
Calibration
Boîtier
Type d'enveloppe

Recommandations éventuelles

- La gamme de températures ambiantes: -40 °C à + 40°C (classe de température T4) ou -40 °C à + 70°C (classe de température T3)
- La sonde de mesure et le tube d'extension sont de catégorie 1
- Le boîtier est de catégorie 2

Caractéristiques électriques
100 à 264 VAC 50 ou 60 Hz
11,6 à 30 V DC

Epreuves individuelles
- Le constructeur doit effectuer les vérifications et épreuves individuelles nécessaires pour garantir que le matériel électrique produit est conforme à la spécification soumise à la station d'essais avec le prototype.
- Les boîtiers sont dispensés de l'épreuve individuelle de surpression. Toutefois le tube d'extension doit être soumis à une épreuve de surpression de 2000 kPa (20 bar) maintenue pendant au moins 10 secondes.



ANNEXE

CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE N° ISSeP12ATEX010X

(16) Rapport n° 10027 du 29.03.2012 composé en tout de 33 pages.
Le manuel d'installation et de mise en oeuvre référence BE 54-631.0 de mars 2011 (52 pages)
Les plans
99-7198 du 1.10.2001 Rév F de février 2011 (4 feuilles)
750312091 du 20.12.2010 (2 feuilles)
750312687 Rév.00 du 17.10.2011 (2 feuilles)
009-6229 Rév.C du 14.10.2011 (feuille 2)
009-6230 Rév.C du 28.06.2011
094-1845 Rév.D du 13.07.2011 (2 feuilles)
030-3611 Rév.E du 13.07.2011 (3 feuilles)
09-9349-001 Rév.D signé le 19.08.2011 (6 feuilles)
094-1846 Rév.D du 6.06.2011 (2 feuilles)
030-3612 Rév.F du 6.06.2011 (4 feuilles)
09-9367-001 Rév.C signé le 15.02.2012 (6 feuilles)
094-1847 Rév.C du 29.09.2011
030-3613 Rév.C du 29.09.2011 (3 feuilles)
09-9351-001 Rév.E signé le 9.11.2011 (4 feuilles)
094-1848 Rév.A du 12.11.2009
030-3614 Rév.B du 5.01.2011 (2 feuilles)
09-9352-001 Rév.A signé le 19.08.2011 (4 feuilles)
094-1849 Rév.C du 14.10.2011
030-3615 Rév.E du 17.10.2011(2 feuilles)
09-9354-001 Rév.C signé le 9.11.2011 (4 feuilles)

(17) Conditions spéciales pour une utilisation sûre: symbole X

- La classe de température de cet appareil peut être affectée si la température du fluide mesuré ou du process excède 53°C (pour T4) ou 115°C (pour T3).
- Les valeurs des joints antidéflagrants sont détaillées sur les plans référence 99-7198
- Le THERMATEL® TA2 doit être raccordé à une alimentation dont le courant de court circuit ne dépasse pas 25 A ou être alimenté via un fusible ayant un pouvoir de coupure de 1500 A

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité: couvertes par les normes listées au point 9 et par les documents descriptifs du constructeur